



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 27 juillet 2023

Prévention et contrôles dans le massif vosgien

Jeudi 27 juillet, Valérie Michel-Moreaux, préfète des Vosges, a présenté les actions de prévention et de contrôles engagées dans le massif vosgien pour la période estivale, afin que chacun puisse profiter d'un été calme et convivial. Ces actions de contrôle sont réalisées à la demande de Mme la Préfète et de M. Frédéric Nahon, procureur de la République d'Épinal, qui copilotent la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) des Vosges.

La préservation et la quiétude des espaces naturels

Tout au long de l'année, et particulièrement au cours de la période estivale, les services de police environnementale, coordonnés par la MISEN, mènent des opérations de contrôles.

La MISEN est composée de l'observatoire d'espaces naturels de Lorraine (CENL), des directions départementales des territoires des Vosges et du Haut Rhin, de l'office français de la biodiversité (OFB), de l'office national des forêts (ONF), du parc naturel régional des ballons des Vosges (PNRBV) avec renfort des services de gendarmerie sur les thématiques liées à la réglementation des espaces protégés, à la circulation des véhicules dans les espaces naturels et à la quiétude.

Ces opérations de contrôle ont pour objectif notamment : la lutte contre la circulation illégale des véhicules terrestres motorisés, les cueillettes non autorisées à dimension commerciale dans les espaces à fort enjeu de quiétude, le respect des réglementations spécifiques des milieux naturels protégés et liées à la pratique des loisirs de pleine nature (bivouacs, feux, randonnées hors sentiers balisés, divagation de chiens sans laisse...).

À noter qu'une brigade mixte équestre (ONF/Gendarmerie) a été créée en 2022 et qu'elle intervient sur plusieurs secteurs du département tout au long de la période estivale.

Le Parc Régional des Ballons des Vosges, via les missions des « Médiateurs de la nature », arpente les crêtes vosgiennes et va à la rencontre des pratiquants de sports de nature et des usagers de milieux naturels, afin d'échanger avec ces derniers et les sensibiliser aux patrimoines et aux bons comportements à adopter.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



La prévention des feux de forêt

Compte tenu des fortes chaleurs estivales et de la situation hydrologique du département, la préfète appelle à la plus grande vigilance et à adopter les bons comportements pour protéger nos forêts et l'ensemble de nos espaces naturels.

Elle rappelle que pour prévenir les feux de forêt, il convient d'adopter de bons gestes :

- ne pas faire de barbecue aux abords ou en zones de forêts
- ne pas jeter de mégots par terre ou par la fenêtre d'un véhicule
- ne pas faire de travaux source d'étincelles aux abords des zones de forêt
- ne pas stocker de combustibles près des habitations

En cas d'incendie, appelez les pompiers (18).

La sécurité pour tous

Les gendarmes vosgiens sont à pied d'œuvre pour assurer la sécurité de chacun sur l'ensemble du massif vosgien. Ils effectuent notamment régulièrement des patrouilles en VTT, en quad ou à cheval pour aller à la rencontre de la population et sécuriser les lieux de villégiature.

Surveillance des chemins de randonnées, conseils aux vacanciers et sensibilisation sur les interdictions en vigueur dans les espaces naturels protégés du département, les missions exercées par ces patrouilles sont autant d'occasions de développer des liens de confiance et d'encourager chacun à participer à la sécurité de tous.

Des unités de la gendarmerie spécialisées dans le secours aux victimes en montagne sont également présentes sur le massif : les pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM).

La lutte contre la vitesse excessive et les nuisances sonores

Les services de la gendarmerie opéreront tout au long de la période estivale des contrôles routiers. Ils sont équipés de sonomètres qui permettront de lutter contre les nuisances sonores.

L'espace public se partage : il appartient à chacun d'être vigilant et responsable lors des activités pratiquées dans le massif.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

